

Recommandations aux encadrants concernant les objectifs pédagogiques de la thèse de fin d'études de pharmacie à l'ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon

La thèse est avant tout, pour l'étudiant, l'occasion d'effectuer un travail éminemment personnel, témoin des connaissances et de l'expérience qu'il a acquises et de sa compétence dans la profession de santé qu'il a choisie. C'est aussi le reflet de sa personnalité et de sa capacité à effectuer une synthèse de faits et d'idées. Enfin, une thèse se doit d'être un outil pédagogique utilisable par le pharmacien, l'enseignant, l'étudiant...

Lors du choix et du dépôt de son sujet de thèse auprès du secrétariat de l'ISPB, l'étudiant a l'obligation d'indiquer les noms du directeur de thèse et du tuteur pédagogique qui l'encadreront tout au long de sa préparation et jusqu'à la soutenance de la thèse.

Dans ces conditions, les objectifs pédagogiques majeurs du travail de thèse auxquels doivent veiller les encadrants sont les suivants :

- 1) Capacité à réaliser une synthèse des connaissances sur un sujet avec respect des règles de citation des documents exploités selon la norme Vancouver présentée dans le Guide Bibliographique du Doctorant en Santé (évaluée par le Directeur de thèse/Tuteur pédagogique)
- 2) Capacité à conduire un projet (évaluée par le Directeur de thèse)
- 3) Capacité à présenter une problématique, une méthode de travail et les résultats qui en découlent (évaluée par le Directeur de thèse/Tuteur pédagogique)
- 4) Mobilisation d'un esprit de synthèse et d'un esprit critique quant à l'apport du travail réalisé pour le monde de la santé (évaluée par le Directeur de thèse/Tuteur pédagogique)
- 5) Capacité à présenter oralement les travaux réalisés et à répondre aux questions des membres du jury (évaluée par l'ensemble du jury)

Avant de commencer son travail de thèse, l'étudiant devra avoir lu avec attention le document « Recommandations aux étudiants en vue de la préparation de la thèse pour le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie à l'ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon », disponible sur le site de l'ISPB à la rubrique ETUDIANTS/Thèses.

Cas particulier d'une thèse sous forme d'article : Outre l'article lui-même (éventuellement en langue anglaise), la thèse devra présenter dans une partie introductive le contexte de l'étude ayant conduit à la rédaction de l'article à publier dans un journal scientifique ou professionnel ainsi qu'une revue générale de la littérature sur le sujet. Une discussion plus approfondie que celle de l'article sera également rédigée. Les données de l'étude devront être présentées en annexe.

Lutte contre le plagiat : L'ISPB est engagé au sein de l'Université Lyon 1 dans une démarche de lutte contre le plagiat. A ce titre le directeur de thèse et le tuteur pédagogique doivent veiller à ce que l'étudiant en thèse réalise un travail personnel et ne soit pas tenté par le plagiat de documents papier, électroniques ou multimédia. Aussi est-il demandé aux encadrants de soumettre chaque version du manuscrit de l'étudiant au logiciel de recherche de similitudes disponible sur <https://clarolineconnect.univ-lyon1.fr/> onglet « Antiplagiat Compilatio » afin de détecter ce type de fraude et d'en informer l'étudiant des résultats. Le cas échéant, l'étudiant devra proposer une nouvelle version satisfaisante de sa thèse.

Important : La soutenance de la thèse doit avoir lieu dans un délai de deux ans maximum après la validation du 3^{ème} cycle court (6^{ème} année) (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, JORF n°98 du 26 avril 2013). La date limite pour la soutenance de la thèse est donc fixée au 31 août de la deuxième année suivant la validation de la sixième année de pharmacie.